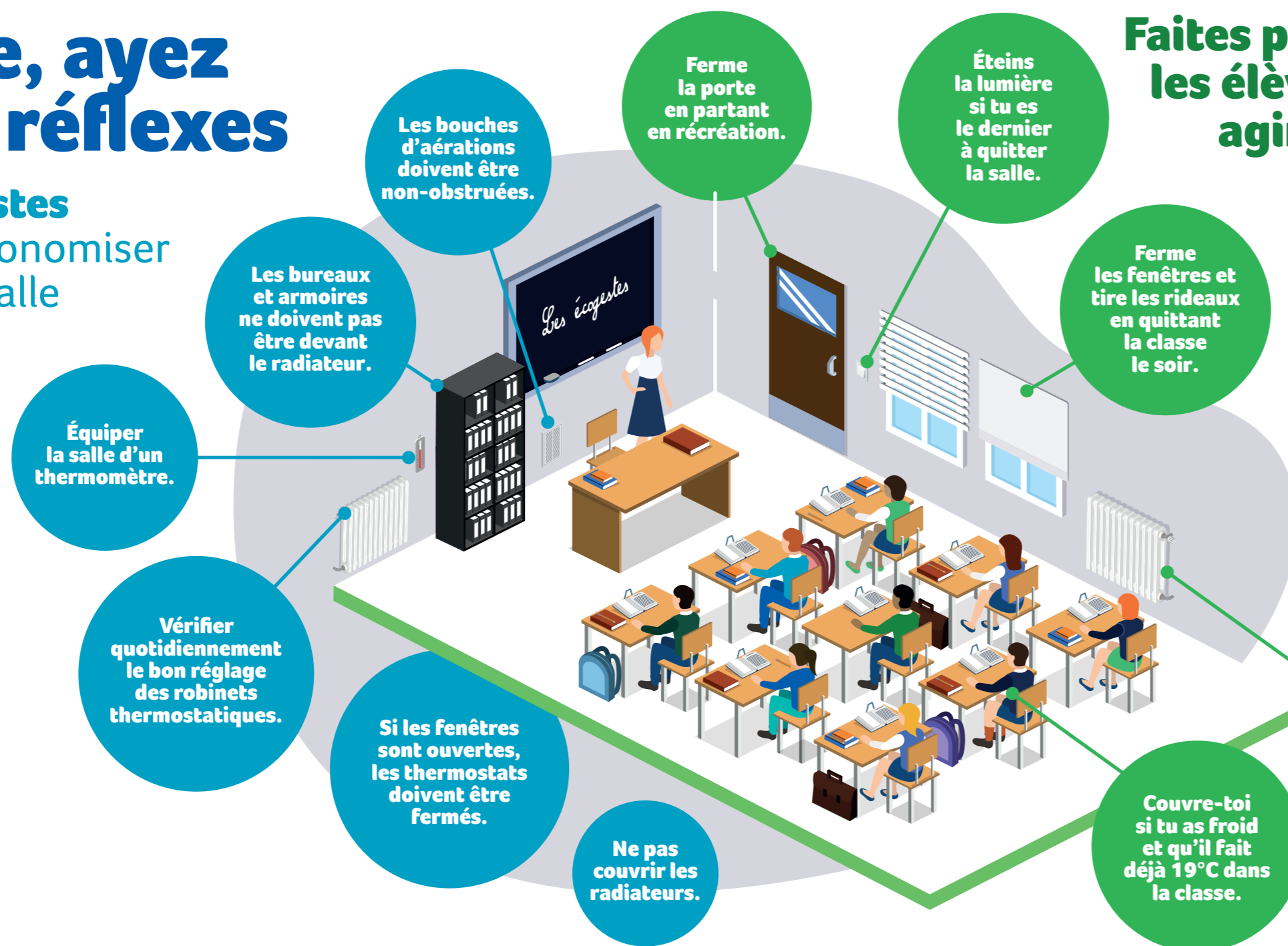


# En classe, ayez les bons réflexes

Plusieurs **écogestes** permettent d'économiser de l'énergie en salle de classe :



## Faites passer le message, les élèves aussi peuvent agir pour la planète !

Avec ces **5 écogestes**, faisons la chasse au gaspi et aux mauvaises habitudes.

Missionner un élève pour couper le chauffage le soir, ou en fin de semaine.

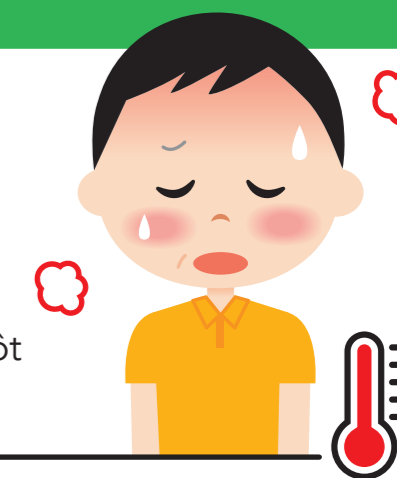
« Ce bâtiment est chauffé à 19°C, pensez à couvrir vos enfants ».

Source : Article R.241-26 du Code de l'Énergie.

# La régulation spatiale

## Salle trop chaude >19°C

- Équiper les radiateurs de **robinets thermostatiques**.
- Ouvrir **la porte de la salle** vers le couloir, plutôt que d'ouvrir les fenêtres.



## Salle trop froide <19°C

- Calorifuger **les circuits de chauffage et d'eau chaude** dans les locaux non-chauffés ou les faux-plafonds limite les déperditions de chaleur et protège l'installation du gel, grâce à des manchons en mousses, en fibre minérales ou isolants biosourcés.
- Ouvrir **les fenêtres orientés sud** pour bénéficier de l'apport solaire.



# La régulation temporelle

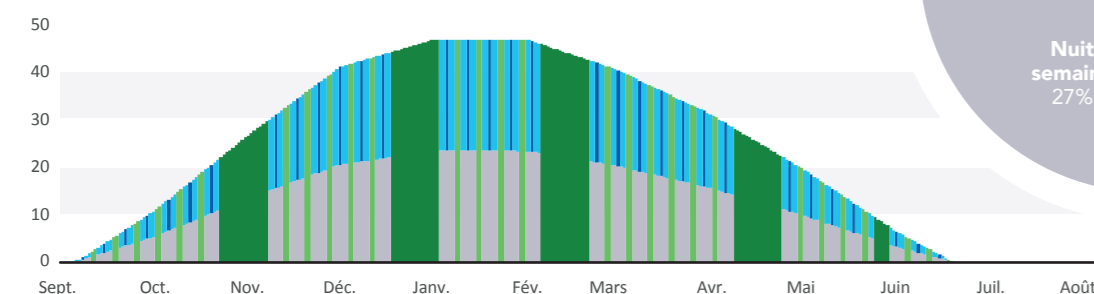
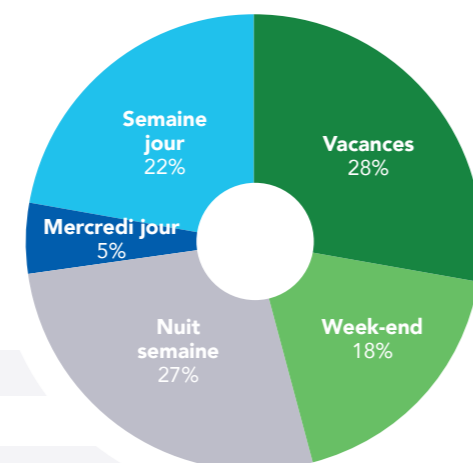
Faites des économies lorsque les bâtiments sont inoccupés!

Seuls 27%\* des consommations de chauffage correspondent à une période d'occupation du bâtiment scolaire. Les 73% restants, réduisez la consigne de température pour faire des économies, sans impacter votre confort.

## Périodes de chauffage du bâtiment

- Vacances
- Week-end
- Nuit semaine
- Mercredi jour
- Semaine jour

Le réglage de la température de consigne se fait par la connexion d'un thermostat. Si votre chaudière est déjà équipée, il vous suffit de paramétrer vos heures de chauffe.



## À savoir

**En période d'inoccupation des bâtiments, les limites de température sont fixées à 16 °C** (lorsque la durée d'inoccupation est égale ou supérieure à 24 heures et inférieure à 48 heures) **et 8 °C** (lorsque la durée d'inoccupation est égale ou supérieure à 48 heures).

Source : Code de l'énergie de 2015 - Article R241-27



\* Source : Calculs internes GRDF

## Entretien chaudière

Faites entretenir votre chaudière et économisez de 8 à 12% d'énergie

(Source : ADEME)

### Temporalité : 1x par an

Votre installation au gaz doit obligatoirement être vérifiée chaque année par un professionnel certifié. Cet entretien annuel, facile et rapide, vous permet d'éviter des surconsommations et prolonger la durée de vie de votre équipement.

Le saviez-vous ?

**Votre chaudière est compatible gaz vert**



De plus, faites réaliser un nettoyage de vos radiateurs et/ou planchers chauffants par un professionnel du gaz. Ce nettoyage, aussi appelé désembouage, consiste à vider l'ancienne eau de l'installation, la nettoyer aux moyens de produits compatibles et remplir l'installation par une eau claire.

## Détartrage du chauffe-eau

(Source : ADEME)

### Temporalité : Tous les 2/3 ans

Pour supprimer le calcaire sur les résistances, source de surconsommation d'énergie, faites détartrer votre chauffe-eau tous les deux ans.



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter :

**Accueil Clients Entreprises**

09 69 36 35 34

Quel que soit votre fournisseur  
L'énergie est notre avenir, économisons-la !



# Comment économiser le chauffage cet hiver ?

À destination des écoles et des groupes scolaires

